



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 72996

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur les problèmes rencontrés par les consommateurs lors du passage à l'euro. En effet, depuis le 1er janvier 2002, les observatoires départementaux mis en place pour le passage à l'euro ont recensé de nombreuses plaintes concernant le refus d'acceptation des francs par certains commerçants. Aussi, il aimerait savoir quelles mesures peuvent être prises pour éviter ces abus.

Texte de la réponse

Pendant la phase d'introduction de l'euro fiduciaire, entre le 1er janvier et le 17 février 2002, les refus d'acceptation des francs par des commerçants ont été peu nombreux par rapport à l'ensemble des transactions commerciales. Lorsque de tels refus ont été opposés, c'est essentiellement en raison d'une rupture d'approvisionnement en euros ou de difficultés rencontrées à l'occasion de la tenue d'une double caisse. Dans leur immense majorité, les commerçants ont parfaitement rempli leur rôle en s'efforçant de rendre la monnaie en euros sur des paiements en francs et donc en acceptant les francs chaque fois que cela était matériellement possible.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72996

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 850

Réponse publiée le : 8 avril 2002, page 1911